



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1275 du 12 juin 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito : Relevons le défi de la syndicalisation – Bernard Thibault	3
■ Appel de la CE Fédérale pour le 21 juin	4
■ Adresse aux syndiqués + Statuts provisoires UF dans les DIR	5 à 8
■ Compte rendu de l'audience du 8 juin entre la CGT et le Cabinet	9 à 18
■ Intervention Fédérale à l'Assemblée générale de la MGET du 7 juin 2007	19 à 20
■ UIT : Développement durable, organisation des Transports	21 à 22
■ Intervention Fédérale au 16 ^{ème} congrès du SNPTAS-CGT	23 à 25
■ En Isère, le TA condamne la DDE à rembourser des grévistes	26



AGENDA

12 JUIN 2007 :

Bureau de l' U.I.T.

15 JUIN 2007 :

Ministère Agriculture :
Réunion OS avec les SG des ministères
Agriculture et Equipement
sur fusion DDE-DDAF

18 JUIN 2007 :

C.T.P.M.

19 JUIN 2007 :

U.G.F.F. et ses composantes
sur la préparation Conférence nationale

19 JUIN 2007 :

C.C.H.S.

20 JUIN 2007 :

UGFF, FD Services publics
FD Equipement et FERC
sur les transferts

21 JUIN 2007 :

Journée nationale d'action
dans les services de l'Equipement

22 JUIN 2007 :

GROUPES ECHANGES

22 JUIN 2007 :

C.N.F.P.

26 JUIN 2007 :

CE de l'U.G.F.F.



INFOS BREVES

Communiqué du 30 mai 2007

Assurance maladie : nouveaux dangers pour les assurés

Il n'y a de solutions pérennes pour l'Assurance maladie, pour les assurés que dans un autre financement de la Sécurité Sociale répondant aux besoins de la population, tant en terme de prévention que de qualité des soins, de renforcement du service public hospitalier.

Article du 30 mai 2007

Charte égalité femmes/hommes Adoptée par le Comité Confédéral national du 30 mai 2007

Avec l'adoption de la Charte égalité hommes/femmes, la Cgt et ses structures s'engagent à repenser leur mode de fonctionnement pour que les femmes prennent toute leur place dans l'organisation, y compris au plus haut niveau de responsabilité.

Déclaration Cgt du 5 juin 2007

Pénibilité – retraite anticipée : après 2 ans de négociations, premier déblocage

Si un premier pas est franchi, l'essentiel reste à faire. Mais ce recul du Medef montre que la pression revendicative et les attentes des salariés ne peuvent être totalement ignorées par le patronat.

Suite des déclarations sur le site
Confédéral de la CGT : www.cgt.fr

**Décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux
attributions du ministre d'Etat, ministre de
l'écologie, du développement et de
l'aménagement durables.**



EDITO

Relevons le défi de la syndicalisation

Nicolas SARKOZY a été élu Président de la République. Le premier gouvernement, comprend beaucoup de femmes et d'hommes qui ont eu déjà des responsabilités des fonctions ministérielles. Son organisation « resserrée » consacre une présidentialisation accrue sans contre-pouvoirs nouveaux. Cela annonce une profonde réorganisation administrative de l'Etat dont les conséquences seront nombreuses pour les usagers et les personnels. L'objectif prioritaire affiché est de réduire les effectifs des fonctionnaires.

Les premières déclarations du nouveau gouvernement ainsi que la teneur des rencontres des organisations syndicales avec le Président de la République confirment la volonté de mettre en œuvre rapidement les mesures « phares » annoncées pendant la campagne électorale : mesures fiscales, défiscalisations des heures supplémentaires, service minimum...

Il n'y aurait rien de plus dangereux que d'attendre les projets ficelés pour réagir. Ceci d'autant qu'il y a souvent loin entre l'extrémisme des discours électoraux et les réalités du pouvoir. Si les citoyens ont élu un nouveau Président de la République, il serait hasardeux d'en conclure qu'ils ont par là même adhéré et plébiscité tout le programme et la machine libérale dont le nouveau locataire de l'Elysée est porteur. Une forte volonté de changement s'est incontestablement exprimée, mais l'élection ne met pas un terme au débat sur le contenu des changements d'autant que ce sont les préoccupations sociales qui ont dominé la campagne électorale. La légitimité politique n'épuise pas la démocratie sociale et les salariés comme leurs organisations syndicales ont leur mot à dire sur ce qui les concerne.

Il nous faut donc prendre l'offensive, proposer des alternatives en partant des aspirations et revendications exprimées, comme il nous faut

travailler les solidarités et les convergences entre tous les salariés (public/ privé, Hommes /femmes, jeunes / retraités).

C'est le sens de notre campagne de mobilisation sur les salaires en ce mois juin.

C'est le sens que l'on doit donner aux initiatives d'actions sur le développement des services publics permettant l'effectivité des droits fondamentaux et l'égalité de traitement des usagers sur tout le territoire.

Construire des rapports de force solidaires et unitaires sur ces enjeux essentiels et une des conditions pour prendre l'offensive et affirmer le choix du progrès social.

Gagner la bataille d'une syndicalisation de masse est la deuxième condition

Nous avons réalisé plus de 20000 adhésions depuis le début de l'année.

Cela montre le potentiel de confiance envers la CGT. Mais ce n'est pas suffisant, il nous faut démultiplier partout les initiatives, aller au devant de ces millions de femmes et d'hommes qui ont besoin d'un syndicat fort dans l'entreprise et dans le pays. Il faut en faire notre priorité absolue.

Pour être fort dans son entreprise, son service, son administration il faut être fort partout.

Le CCN des 30 et 31 mai a décidé de relever ces défis dans le prolongement des décisions prises au 48^{ème} congrès confédéral.

Il revient à chacune et chacun d'entre nous, à l'Équipement comme dans tous les secteurs professionnels, de s'atteler sans tarder à la mise en œuvre de notre démarche

Bernard Thibault
Secrétaire général de la CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel de la Commission exécutive fédérale

La Commission exécutive fédérale, réunie les 30 et 31 mai 2007 à Montreuil, appelle à l'organisation d'Assemblées générales en Union Fédérale dans les deux premières semaines de Juin, dans la perspective **d'une action massive le 21 Juin** sous toutes ses formes y compris la grève.

Ces Assemblées générales doivent permettre d'impulser, de faire grandir et de mesurer le rapport de force pour décider localement, avec les personnels, de la forme d'action pour le 21 juin afin qu'en cette journée, la mobilisation soit la plus forte possible.

Montreuil, le 31 mai 2007



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 4 juin 2007

Adresse aux syndiqués

Cher(e)s camarades,

La Commission exécutive fédérale réunie les 30 et 31 mai 2007 a adopté les Statuts provisoires d'Union fédérale CGT de la Direction interdépartementale de la route (UF DIR).

Aussi, j'invite l'ensemble des camarades des DIR à se réunir dans les meilleurs délais afin de s'emparer de ces Statuts types et des les adapter en fonction de vos réalités locales.

L'objectif étant bien de répondre, dans le respect de chacune des structures SNPTTE, SNPTAS et SNOA, aux besoins d'avoir une organisation, un outil pour faire que la CGT soit la plus efficace possible dans l'intérêt des salariés et du service public.

Fraternelles salutations.

Jean Marie RECH
Secrétaire général



Statuts provisoires

Union Fédérale CGT de la Direction Interdépartementale de la Route (UF DIR)

1- Le rôle de l'Union fédérale

L'Union Fédérale CGT est l'outil commun indispensable pour la mise en cohérence des besoins et des points de vue. Elle coordonne les luttes des sections des Syndicats nationaux et syndicats qui la composent. L'Union Fédérale rassemble tous les adhérents de la DIR à partir de leur organisation de base qui la composent. Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un Secrétaire et un Collectif de l'Union fédérale sont identifiés démocratiquement.

L'Union Fédérale CGT a pour objet l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et la poursuite des objectifs généraux du syndicalisme.

L'Union Fédérale CGT agit en justice à titre principal ou en soutien devant toutes les juridictions pour la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Le Secrétaire Général représente l'Union Fédérale CGT en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile. Le Secrétaire Général à pouvoir de déléguer la représentation.

Face à une seule direction, l'action unie de tous les personnels doit permettre de faire aboutir nos revendications, qu'elles soient catégorielles ou générales. Elle doit nous permettre de créer le rapport de force qui fera reculer la Direction.

Sans se substituer aux sections des Syndicats nationaux et syndicats, elle doit, comme cela est le rôle de toute la CGT, défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels des personnels. Elle doit également dans le respect des statuts de la Confédération sur les principes du syndicalisme démocratique, mettre tout en œuvre pour atteindre le but que s'est fixé la CGT.

- c'est elle qui répercute, en lien avec les organisations syndicales locales, les initiatives fédérales au niveau de la Direction interdépartementale de la route (DIR).
- c'est elle qui prend les initiatives correspondant à la situation locale pour des problèmes communs et particuliers à l'ensemble du personnel.
- c'est elle qui coordonne les initiatives de chaque section des syndicats nationaux pour marquer la solidarité de tous devant le Directeur et surtout pour aboutir à une pression cohérente face à l'administration, profitable à toutes les catégories.
- Elle doit jouer un grand rôle de renforcement de la CGT à l'Equipement.

Dans les luttes :

- réunion du Collectif pour préparer toutes les initiatives,
- demander les audiences au Directeur de la DIR sur les problèmes intéressant l'ensemble du personnel de la DIR,
- rédiger des communiqués de presse,
- donner les explications nécessaires localement concrétisant les aspects locaux des revendications nationales, en exprimant les revendications locales, etc., dans des tracts,
- appeler aux manifestations
- dépôt du préavis de grève et signature du protocole de sortie de conflit
- décider des mots d'ordre, préparer les conférences de presse, interventions chez les élus,
- etc....

Dans les organismes paritaires et consultatifs :

Comité technique paritaire (CTP) ; Comité d'hygiène et sécurité (CHS) ; Comité local d'action sociale (CLAS) ; Commission locale de formation (CLF) ; etc. : la composition des organismes paritaire est définie par le Collectif de l'UF DIR à partir des propositions des composantes et dans le respect de celles-ci.

Préparation : Toutes ces réunions doivent être préparées par le Secrétariat ou le Collectif de l'Union Fédérale, avec la participation des camarades qui siègent dans ces organismes (CTP, CHS, CLAS,).

Cela est nécessaire pour dégager une position cohérente sur tous les sujets qui concernent plusieurs catégories, ou l'ensemble du personnel, et pour que toute la délégation CGT défende une position prenant en compte toutes les sensibilités. Ainsi les représentants CGT parleront au nom de toute la CGT-Equipement sur des positions définies démocratiquement et collectivement.

2- l'Union Fédérale

L'Union Fédérale rassemble les adhérents CGT de la DIR.

L'Assemblée générale. Elle discute et vote le compte-rendu d'activité et élabore un cahier revendicatif. Elle élit le Collectif.

Le Collectif. Il devra se composer de camarades sur proposition des sections syndicales. Il ne s'agit pas de limiter ou de fixer un nombre, chaque Union Fédérale se dotant de l'organisation la mieux adaptée aux conditions locales dans le respect de toutes ses composantes et des principales implantations géographiques.

En particulier, il est indispensable que le type d'organisation retenu permette un fonctionnement collectif de l'Union fédérale, sur les bases de la démocratie syndicale.

Le Secrétariat. Le Collectif élit un Secrétariat qui devra se composer de la façon suivant :

- 1 Secrétaire général
- 2 Secrétaires adjoints

Ces camarades sont issus des différentes composantes de l'UF.

Il est souhaitable qu'ils puissent participer :

- aux assemblées générales, bureaux, secrétariats des différentes sections.
- aux audiences avec l'administration, les élus, etc....

3- Dans les structures interprofessionnelles de la CGT (UL ; UD ;CR) :

L'Union Fédérale et les sections des syndicats nationaux doivent participer à la vie des unions locales et départementales ainsi qu'aux collectifs UIT des Comités régionaux. Ces activités permettront de combattre l'esprit corporatif et nous permettront d'occuper toute notre place dans les luttes interprofessionnelles.



Compte rendu de l'audience entre le Cabinet du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et la Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement du 8 juin 2007

Cabinet : Dominique Mortelecq – Conseiller social du ministre ; Sandrine Lefèbvre-Guillaud – Chef du département des relations sociales DGPA (Equipement) et François Moreau – Directeur des ressources humaines – DGA (Ecologie).

CGT : Jean Marie Rech – FD ; Nicolas Baille – USSERE ; Willy Garing – SNPTTE ; Didier Lassauzay – SNPTAS ; François Bernard Louet – SNOA ; Francis Combrouze – UFE et André Mandard – CCAS.

L'objet de cette réunion était de préparer la rencontre qui est prévue fin juin avec le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Alain Juppé.

Suite à nos déclarations qui sont reproduites ci-dessous, le conseiller social a enregistré nos questions et revendications, nous renvoyant à la rencontre avec Alain Juppé. Il fait observer que certaines questions ne seront pas traitées avec le ministre car elles relèvent plutôt des directions de centrales.

Il a tout de même donné quelques éléments de réponses d'ordre général. A savoir que le ministre est conscient des inquiétudes des personnels, liées entre autres, à la disparition de l'intitulé équipement ou encore que les personnels de l'écologie soient dilués dans ce nouveau ministère. Il nous précise également que le ministre compte réorganiser profondément son ministère et qu'il ne s'agira pas de faire une juxtaposition des structures existantes. L'écologie sera l'entrée et le centre de ce nouveau ministère.

Aussi, le conseiller social précise que le ministre va adresser un courrier à l'ensemble des agents pour les re-mobiliser et pour donner une identité à son ministère.

Ensuite, Dominique Mortelecq développe sur les prochains Grenelles de l'environnement qui sont prévus pour le mois d'octobre. Six groupes de travail vont être constitués, composés de représentants de l'Etat, des Collectivités et des Syndicats. La CGT aura 6 représentants (1 par groupe de travail).

Le calendrier prévu est très serré : fin juillet, les groupes de travail devront rendre leurs travaux. Entre août et septembre, les mesures seront soumises à l'avis de la population via Internet et conférences interrégionales.

Fin septembre - début octobre, croisement des mesures des 6 groupes de travail et hiérarchisation des propositions. Puis tenue des Grenelles de l'environnement courant octobre.

Commentaires CGT :

Cette réunion a permis d'exprimer l'ensemble des revendications de la CGT Equipement Environnement et inquiétudes des personnels au nouveau du Cabinet du ministre et de préparer ainsi au mieux la rencontre prévue avec le ministre fin juin. Concernant les Grenelles de l'environnement, la Fédération va prendre contact avec la Confédération pour qu'elle y soit associée le mieux possible.

Enfin, le conseiller social a fait savoir qu'il est disposé à nous rencontrer régulièrement.

Déclaration de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement

Jean Marie RECH
Secrétaire général

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement a pris acte de la création du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables dirigé par le ministre d'État, M. Alain Juppé.

Pour notre Fédération, la disparition de l'Équipement de l'intitulé de ce ministère n'est pas sans signification, elle prolonge et vient consacrer l'éclatement de cette administration sur fond de désengagement de l'État.

La réduction du nombre de ministères annonce une profonde réorganisation administrative de l'État dont les conséquences seront nombreuses pour les usagers et les personnels. L'objectif prioritaire affiché étant de réduire les effectifs dans la fonction publique.

Aussi, comment comprendre que l'on attribue à ce ministère un champ potentiel d'intervention aussi large avec des objectifs ambitieux affichés et que dans le même temps les moyens humains pour y répondre soient diminués ? Nous pensons au contraire, que pour répondre aux besoins réels des citoyens, des usagers et des collectivités notamment en matière de transports, de logement, d'ingénierie, d'infrastructures, de compétences techniques... il faut l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi et le pourvoiement de tous les postes vacants. Nous revendiquons également, avec détermination, une revalorisation salariale et la reconnaissance des qualifications à tous les niveaux ainsi que le respect et l'élargissement des droits et libertés.

Par ailleurs, à la lecture du décret d'attributions du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, plusieurs points nous interpellent ainsi par exemple la mise en œuvre de la politique d'équipement routier et autoroutier où aucune référence n'est faite aux missions d'entretien et d'exploitation. Ceci ne sera pas sans effet sur les missions et le devenir même des Directions interdépartementales des routes.

Sur un aspect plus général, nous souhaiterions également avoir plus d'information car les contours exacts de ce ministère demeurent peu précis, notamment en ce qui concerne les services de l'ancien ministère de l'économie, des finances et de l'industrie rattachés au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Sur des points plus particuliers, quel devenir au niveau central de la DGUHC et des nouvelles DDE sur les missions « logement » car nous sommes attachés à l'unité et la complémentarité. Concernant les personnels du tourisme, qui est rattaché à M. Borloo, continueront-ils à être gérés par l'équipement.

L'une des premières mesures concrètes annoncées est la tenue de Grenelle de l'environnement autour du 15 octobre avec la mise en place dès le 15 juin de groupes de travail. La CGT entend y être associée. Aussi, nous souhaiterions connaître les propositions du ministre sur ce point.

Le mandat de ce gouvernement est incontestable. Cependant, le rôle des partenaires sociaux l'est également. En effet, notre légitimité nous la tenons des élections professionnelles où la CGT fait à l'équipement 46% et à l'environnement 23% et nous place respectivement comme 1^{er} et 2^{ème} organisation syndicale avec une participation proche des 80%.

C'est-à-dire que vous avez devant vous, la 1^{ère} organisation syndicale sur le champ nouveau du ministère.

Le but de cette réunion étant de préparer la rencontre avec M. Juppé de fin juin et afin que vous puissiez recueillir dans le détail nos questionnements, je vais laisser la place maintenant à mes camarades des différents secteurs couvrant les domaines de l'équipement et de l'environnement.

Déclaration du SNPTTE-CGT

Willy GARING
Secrétaire général

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les questions que nous souhaitons aborder avec Monsieur le Ministre.

- Réforme statutaire agents / Chefs d'équipe.
- Création d'une filière spécifique, entretien, travaux, exploitation des infrastructures RBA, VN, PM dans la fonction publique territoriale.
- Le service actif et la bonification de 25 % des années passées dans celui-ci.

Au niveau des voies navigables :

- La décentralisation.
 - L'attribution de la PTETE déplafonnée pour les VN à grand gabarit et pour tous les ouvrages dangereux ou exigeant une très grande technicité.
 - Les logements en nécessité absolue de service et en utilité de service.
- Direction interdépartementale des routes, les emplois, la PTETE, l'organisation ? les missions de service public, les conditions de travail et de sécurité, le régime indemnitaire, les conditions d'accueil des agents.
 - Réouverture du dossier statutaire des CTRL.
 - L'article 109 de la loi du 13 août 2004 et la circulaire de la DGPA du 21 avril.
 - Droits, moyens pour l'exercice des droits syndicaux.
 - Dossier retraite, l'assimilation des OP2 et des conducteurs de travaux, ainsi que de la pension de réversion aux veuves ou veufs.
 - La réouverture des contentieux non réglés en ce qui concerne l'ISM ou, et les pertes de rémunérations.

Voici les sujets que nous souhaitons aborder.

Déclaration du SNPTAS-CGT

Didier Lassauzay
Secrétaire général adjoint

1-Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Avec ce ministère, des nouvelles prérogatives ministérielles vont être actées; notre ministère est considéré comme prioritaire, d'où des conséquences positives sont à attendre sur :

- les Schémas des Effectifs et des Recrutements qui sont en baisse importantes depuis de nombreuses années (suppression de 1500 ETP supplémentaires dans le cadre du bilan de la LOLF 2006),
- les crédits de fonctionnement en baisse également,
- l'organisation de l'ensemble des services ;

2- Ministère et Développement durable

Quelle politique pour les services, notamment la liaison entre l'administration centrale et les services déconcentrés ?

Quel avenir et quelle réorganisation des services déconcentrés, en terme du contenu des politiques publiques ?

Quels personnels et avec quelles formations et rémunérations des agents ?

Mutualisation des services supports, quelles évolutions à attendre?

Nous revendiquons de mettre en place de garanties pour les agents (sociales, financières, etc.).

3- Services Déconcentrés

Maintien et développement des services, il faut donner un autre contenu aux documents de coordination régionaux et locaux.

Besoin d'une véritable gouvernance territoriale (rôle de l'État, relations avec les collectivités).

Quelles missions pour les services dans le cadre de ce ministère ?

Quelle réflexion sur le rapprochement DDE/DDAF et quel bilan ?

4- Application du Droits des Sols, IAT, ...

- *ADS*

Actuellement, la situation est insupportable dans les services. Il manque des moyens supplémentaires en terme d'effectifs, sinon la réforme du permis de construire est compromise et ne pourra être mise en œuvre. Il existe un fort risque de blocage dans l'ensemble des services pour l'instruction des dossiers d'où une mise en échec de cette réforme voulue politiquement envers les collectivités et les élus.

- *Ingénierie publique, IAT*

Quel avenir pour l'ingénierie publique, l'IAT ?

5- Effectifs – Statuts – Politique salariale

Pour la réalisation des missions, les décisions prises par les lois de finances initiales posent de graves problèmes et ne sont pas soutenables tant pour les services que pour les agents. Le volume de recrutement dans les divers macro-grades, en baisse importante, doit être immédiatement revu à la hausse sur l'ensemble des corps. Certains corps ne sont ils pas considérés comme en voie d'extinction (cas de l'ensemble de la catégorie C) ? Quel avenir pour les corps de dessinateurs formés par l'éducation nationale ?

Des réformes statutaires sont attendues rapidement par les agents pour la reconnaissance de leurs qualifications, compétences et métiers. Lesquelles seront mises en œuvre ? Quels seront les dossiers catégoriels qui seront ouverts ?

Revendication de transformations d'agents de la catégorie C vers la catégorie B, combien et comment, concours ou autre forme. Filière administrative, quelle réflexion et quelle place dans ce ministère, sur quels métiers ?

La politique de rémunération qui vise actuellement à privilégier l'augmentation des primes et indemnités n'est pas notre revendication ; et de plus, elles ne sont pas comptabilisées totalement pour le calcul des pensions civiles. Nous attendons des augmentations significatives du traitement indiciaire qui est la base du calcul des pensions (revalorisation du minimum de la fonction publique). Quelle politique salariale et indemnitaire va être mise en œuvre car les salaires sont relativement faibles ? Nous avons fixé en congrès SNPTAS CGT des grilles de rémunération en correspondance avec les différents niveaux de recrutement.

Le 21 juin nous organisons une journée d'action sur les conditions de travail, les salaires, l'emploi, nous demandons l'ouverture de discussions notamment sur ces thèmes.

6- Dialogue social, politique sociale, mutuelle

Pour un véritable dialogue social, il convient de donner aux organisations syndicales les moyens suffisants et surtout nouveaux à tous les niveaux, national, régional et local, d'où une évolution des droits syndicaux. Nous sommes dans l'attente de ces nouveaux droits et les réorganisations des services ont des conséquences sur notre activité syndicale tant en national, régional, local, avec une augmentation des coûts syndicaux pour prendre en compte toutes ces réorganisations.

Le SNPTAS CGT n'est pas engagé par les discussions actuelles sur les droits syndicaux.

Dans le sens d'une politique sociale (CLAS également), quelles instances et quels moyens mis en œuvre pour une bonne politique sociale. Actuellement, nous constatons une forte dégradation de la politique sociale dans notre ministère et nous sommes inquiets sur l'évolution voulue par le ministère.

Protection sociale complémentaire : nous demandons que le cahier des charges soit négocié par les partenaires sociaux dans le cadre du nouveau décret à venir qui régit les relations employeur mutualité dans la fonction publique.

7- Evaluation des politiques publiques

Quelles évaluations sont mises en place dans le cadre des politiques en mode LOLF ?

Le SNPTAS CGT est, sur tous ces points, prêt à l'ouverture de discussions avec monsieur le Ministre et ses représentants.

Déclaration du SNOA-CGT
François Bernard LOUET
Secrétaire

Monsieur,

Depuis 3 ans, la préoccupation première des OPA et des personnels administratifs des parcs est d'assurer l'avenir du service face à la loi du 13 août 2004 et les réorganisations du ministère ainsi que leurs garanties statutaires.

Dès le début de ce dossier, Monsieur De Robien, Ministre de l'Équipement a confié à M. COURTIAL, Maître de Requête au Conseil d'État, une mission pour définir l'avenir de nos parcs et de ses personnels.

Ce travail a été important. Toutes les parties concernées y ont pris leur place. L'ADF a su s'y investir dans toute sa diversité. Nous avons également rencontré l'Association des Maires de France.

Ce travail a permis conformément à l'article 104 de la loi, le dépôt d'un rapport du gouvernement au Parlement au début de l'année 2007.

A partir du travail commun de toutes les parties, le ministre de l'Équipement, M. PERBEN, a accompagné ce rapport par une circulaire définissant dans chaque département l'organisation d'un document d'orientation stratégique.

Ces DOS ont un double objectif : définir l'organisation dans chaque département du parc et élaborer un projet de loi le plus partagé.

Ce travail est en cours d'élaboration.

Le 27 mars 2007, nous avons obtenu un engagement du cabinet concernant les services maritimes et le travail nécessaire à engager.

Sur les bases aériennes et sous la présidence du secrétariat du ministère, un travail un de fond a été réalisé.

Il est important que tous ces chantiers aboutissent.

Autre dossier concernant les OPA

Se discute actuellement au niveau national, le statut particulier des OPA. Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions pour que la création du statut commun Etat/Collectivités, issu du rapport Courtial, voit le jour. Cette hypothèse a été largement soutenue et nous veillerons au succès.

Dernier point : L'emploi

Le SERM vient de paraître. Nous demandons que dès maintenant les recrutements puissent s'effectuer. Notre procédure de recrutement est très longue et devant la situation dramatique de manque de personnel, il y a urgence.

Déclaration USSERE-CGT

Nicolas BAILLE

Secrétaire général

Mon intervention portera sur le réseau scientifique et technique (RST). Le 15 février dernier le ministre de l'équipement M. Perben a signé une note d'orientations stratégiques pour le RST avec pour périmètre les CETE et les Services techniques centraux.

La CGT, qui a participé activement à l'élaboration de cette note, s'est tout de même abstenue lors du vote au CTPM. En effet, cette note s'inscrit dans une logique de suppressions d'emplois et réductions budgétaires avec un RST replié sur ses seules fonctions régaliennes.

Je veux également réaffirmer notre opposition à la polarisation des activités des CETE car celle-ci est contraire aux grands principes qui ont fait la renommée de ce réseau avec son maillage territorial.

Cependant, elle apporte des avancées significatives, notamment concernant l'ouverture du RST aux Collectivités. La CGT a revendiqué depuis longtemps cette ouverture, étant convaincue de sa nécessité. Nous appelons le ministère à concrétiser rapidement ce partenariat car les différents échanges que nous avons pu avoir avec l'ADF, l'ADSTD ou l'AITF, nous laissent penser que si le ministère tarde, les Conseils généraux n'attendront pas.

Aussi, les modalités pratiques de cette ouverture doivent être définies au plus vite. L'idée de la DRAST, de créer dans chaque zone de CETE, une « conférence interdépartementale des transports et de l'aménagement » qui réunirait tous les ans les techniciens de l'Etat et des Collectivités de la zone concernée, va dans le bon sens. Nous pensons qu'il faudrait également une structure au niveau national qui serait garante de la cohérence d'ensemble.

Par ailleurs, cette note met en perspective d'autres chantiers à ouvrir. Ceux qui nous paraissent prioritaires sont ceux qui concernent la gestion des compétences au sein du réseau ainsi que les modalités de son pilotage.

D'autres aspects qui ne sont pas traités dans la note et pour lesquels nous attendons beaucoup du ministère concernent :

- la budgétisation des moyens de fonctionnement et d'investissement des CETE, afin de les sortir de leur carcan financier ;
- la définition des règles du jeu entre les CETE et les DIR ;
- ou encore la formation.

Sur ce dernier point, nous demandons au ministère de mettre un point d'arrêt aux mutualisations des services Formation des CETE. La note d'orientations stratégiques est très ambitieuse sur cet aspect, si vous ne stoppez pas la casse de cet outil reconnu de tous, y compris des Collectivités, vous mettez demain les compétences du RST en péril.

Enfin, d'une façon générale, la CGT considère qu'il y a nécessité d'avoir une réflexion plus globale sur le RST, au-delà du seul périmètre défini dans la note d'orientations stratégiques. Il est d'ailleurs primordial de repenser la place et les missions du RST au sein du nouveau ministère.

Déclaration Union Fédérale Environnement CGT - Priorités revendicatives –
Francis COMBROUZE
Secrétaire général

Les personnels des services et établissements publics de l'Environnement éprouvent des sentiments contradictoires vis-à-vis de la création du MEDAD. Si pour certains, peu nombreux, il y a une satisfaction à ce que l'écologie relève des ambitions d'un « grand ministère », le plus grand nombre vit une situation de risque de « dilution » des missions et moyens des services de l'écologie dans un ministère « fourre-tout ».

L'ambition de concrétiser la mise en œuvre du développement durable dans les politiques publiques est bien légitime, mais ne doit pas être contredite par une disparition des logiques et services centrés sur la protection de l'environnement.

L'UFE-CGT jugera aux actes avec les critères des moyens donnés aux missions et des arbitrages favorables aux politiques de développement durable.

L'UFE-CGT appelle l'attention sur la méthode à suivre : il s'agit de respecter les compétences techniques des personnels et leurs avis sur l'organisation des services.

Il faut aussi tenir compte des expériences menées dans les pays développés pour l'organisation des ministères chargés de l'écologie, et surtout répondre aux attentes, parfois anciennes, des personnels du MEDD et de ses établissements publics. A cet égard, les personnels ont été choqués d'entendre le ministre d'Etat parler dans une interview à RTL de « doublon à résorber » alors même qu'il n'a pas reçu les personnels.

Parmi nos priorités, nous voulons évoquer avec le ministre les points suivants :

- Des créations pluriannuelles d'emplois valant dès le budget 2008 sont nécessaires dans les services et établissements publics. Quatre exemples peuvent être donnés : à l'**ONEMA** 250 emplois de toute qualification sont nécessaires pour atteindre 1 000 agents très rapidement, pour mettre en œuvre **NATURA 2000** dans les DIREN et DDAF plus de 500 emplois sont nécessaires, à l'**inspection des installations classées** 200 emplois doivent être créés pour atteindre l'objectif non tenu de 400 renforts décidés en 2002, enfin à l'**ONCFS** des centaines d'emplois sont nécessaires pour faire face à l'importance des postes vacants et aux départs en retraite.
- Le ministre doit très clairement exclure du MEDAD l'application du non remplacement d'un agent sur deux partant en retraite. A ce sujet, nous demandons communication des lettres plafond et de cadrage concernant le MEDAD pour le budget 2008.
- Le devenir des services et directions d'administration centrale de « l'ancien » MEDD préoccupe les collègues, comme celui des services de centrale de l'Équipement et des Transports. A ce sujet le devenir des locaux du 20 avenue de Ségur a fait l'objet d'un vœu adopté par le CTPM fin avril et les personnels attendent des réponses à leur demande.
- Nous rappelons notre opposition au processus de fusion des DRIRE et DIREN, qui doit être rapproché de celui des DDE et DDAF, et interrogeons la pertinence de l'ensemble au regard des missions du MEDAD.

- Nous demandons l'engagement sans tarder de négociations sur l'application du nouveau statut des personnels des Agences de l'eau aux personnels contractuels des autres établissements publics administratifs sous tutelle de l'écologie, afin d'améliorer les carrières, les traitements et les mobilités choisies. Par ailleurs la gestion des conditions de départ en retraite des agents, leurs prestations sociales et leur droit à la formation doivent impérativement s'améliorer dans les mois qui viennent.

Déclaration sur l'action sociale

André MANDARD

Président du CCAS

Le Comité Central d'Action Sociale (CCAS) et les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) ont été créés en 1985 à l'initiative des représentants du personnel et en particulier de la CGT, afin d'améliorer les moyens d'animation et de coordination mais aussi financiers de l'action sociale en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales

Avant 1985, l'action sociale, au-delà de quelques prestations, se limitait pour l'essentiel à de rares secours au bon vouloir des chefs de personnels. C'était un peu « les œuvres patronales ».

Le travail effectué depuis 1985 par les représentants du personnel, les partenaires associatifs et mutualiste, a permis l'éclosion de nombreuses avancées sociales.

Je peux affirmer sans vergogne que sans la CGT, sans le CCAS et les CLAS, l'action sociale de notre ministère n'aurait pas connu l'essor et l'importance reconnus par les agents et leurs familles. Dans une période extrêmement tendue, les agents inquiets pour leur devenir, sont pour une large majorité confrontés à des situations qu'ils n'ont pas choisies et qui s'avèrent malheureusement très souvent complexes, déstabilisantes et sources d'anxiété très difficiles à vivre.

Toutes les conditions sont à réunir – non pas pour asseoir à court terme – et « calmer le jeu », mais bien pour pérenniser dans le temps l'ensemble des structures qui composent notre action sociale (CCAS – CLAS – FNASCEE – CGCV – MGET) et qui sont devenues en un peu plus de 20 ans, des acteurs incontournables de notre ministère.

Concernant la MGET, la CGT refuse l'hypothèse d'une ouverture aux assurances, nous ne pouvons penser que la MGET ne soit pas retenue par le ministère dans le cadre d'un appel d'offre. Toute autre solution amènerait un traumatisme supplémentaire aux agents.

A l'heure où les mutations, les transferts, les fusions s'opèrent, ce n'est assurément pas d'une action sociale fragilisée, affaiblie, étriquée dont ont besoin les agents dont 60% sont de catégorie C, avec de faibles revenus et des pensions dérisoires ; mais bien, d'une action sociale pérenne, développée et conquérante, à la hauteur des nombreuses attentes et demandes des agents actifs et retraités de notre ministère.

Pour cela, le ministère doit maintenir, voire consolider, l'arrêté du 22 mai 1985 et la circulaire du 26 juin 2000, précisant le rôle du CCAS et des CLAS.

Tous les CLAS existants doivent être maintenus et des CLAS doivent être créés dans tous les nouveaux services (DIR)

La création, au niveau régional, d'une commission ayant des compétences et des moyens de fonctionnement réels s'avère indispensable. En effet, avec la mise en place de la LOLF, un nouveau lieu de décisions budgétaires a émergé au niveau régional. Il est donc indispensable que les CLAS soient représentés dans cette commission

Les agents actifs et retraités de notre ministère doivent pouvoir s'appuyer sur des services sociaux en capacité de répondre à leurs difficultés.

Le ministère doit assurer un suivi de l'action sociale des agents transférés.

L'action sociale s'est développée depuis 1985, cependant de grandes avancées sont encore à réaliser en particulier dans le domaine du logement :

- Développement de logements sociaux
- Etat des lieux des logements appartenant au ministère
- Création d'une prestation pour l'accèsion à la propriété et l'amélioration de l'habitat
- Création d'aides au logement locatif

D'autres aides existantes doivent être améliorées, c'est le cas de l'aide à la scolarité.

Les retraités ne sont pas pris en compte comme ils le méritent, par notre ministère. Cela passe par la mise en application dans l'ensemble des services, de la circulaire de juillet 1999 qui leur est entièrement destinée.

Concernant la petite enfance, l'Etat se prononce pour un développement accéléré de modes de garde. Notre ministère doit là aussi en interne, donner l'exemple en la matière.

L'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés est un dossier pour lequel le ministère doit être un exemple au sein de la fonction publique.

Le ministère doit mettre en place des mesures tendant à supprimer les effets discriminatoires que subissent les agents des DOM/TOM à cause de leur éloignement de la métropole, notamment dans les domaines des vacances et de la scolarité.

Les différents points que je viens d'évoquer, tous très importants, ne sont pas exhaustifs.

La CGT demande un véritable «bond en avant », consistant à doubler les crédits sociaux de notre ministère.

La CGT demande que le domaine de l'action sociale fasse l'objet d'un examen en Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM).

La CGT demande expressément que le Ministre d'Etat, M. Alain Juppé, marque sa volonté de faire de l'action sociale une priorité absolue de son ministère.

Je demande au nom de la CGT et au titre de Président du CCAS, qu'une délégation du CCAS soit reçue le plus rapidement par le ministre M. Alain Juppé.

Intervention de Jean Marie Rech pour la Fédération à l'assemblée générale de la MGET du 7 juin à Reims

Monsieur le Président Général,
Mesdames et messieurs les administrateurs et délégués,
Chers camarades,

Votre Assemblée Générale se tient près d'un mois après l'élection du Président de la République, et il y aurait beaucoup à dire sur son programme : démolition du Code du Travail avec le contrat unique de travail, attaque frontale contre le droit de grève avec le service minimum, contre le Service Public avec le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, offensive pour démanteler les régimes spéciaux de retraites, lourdes coupes dans les dépenses de santé et de la Sécurité Sociale, autonomie et privatisation des Universités, etc.

Que penser d'un gouvernement où le mot « Equipement » ne figure plus dans l'intitulé du ministère, où il n'y a plus de ministère de la Fonction Publique, ni de ministère de la Sécurité Sociale ? La Fonction Publique et la Sécurité Sociale sont sous la responsabilité du ministre du Budget, ceci afin d'appliquer rigoureusement le pacte de stabilité et les critères de convergence du traité de Maastricht qui englobe la Sécurité Sociale dans les comptes publics. Ce qui signifie un grand pas supplémentaire dans la voie de l'étatisation de la Sécurité Sociale.

Gouvernement où les fonctionnaires sont considérés uniquement comme une charge, où la Sécurité Sociale n'est considérée que comme un déficit !

La disparition du ministère de l'Equipement prolonge et vient consacrer l'éclatement de cette administration sur fond de désengagement de l'Etat avec notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ce schéma pérennise la coupure entre l'urbanisme et la politique du logement et de la ville que notre Fédération conteste. L'incertitude prévaut quant au devenir des services du Tourisme.

Ces logiques se traduisent, d'une part, par une dégradation des conditions de travail des personnels, d'autre part, par un recul quantitatif et qualitatif du service public rendu aux usagers dans nos domaines d'activité respectifs, voire leur disparition ou leur privatisation prochaine.

Plus que jamais, la Fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement sera aux côtés des agents concernés par le devenir du service public et de leur emploi. Elle entend agir avec eux contre les politiques libérales et pour d'autres orientations.

Quant à la Sécurité Sociale, la réforme Douste Blazy montre ses effets destructeurs.

Le 29 mai, le comité d'alerte instauré par la loi dite de « réforme de l'assurance maladie » d'août 2004 a lancé ses mises en demeure au gouvernement et à la direction de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie de prendre des mesures d'économies immédiates de près d'un milliard d'euros. Quelles coupes claires dans ses remboursements faut-il se préparer à subir ? Quelles augmentations du ticket modérateur, avec les conséquences financières pour les salariés, pour les assurés sociaux, soit directement soit à travers des hausses de cotisations de leur mutuelle ? Pour l'instant, le directeur de l'Union des Caisses n'a pas encore dévoilé les mesures qu'il entend, avec le gouvernement, prendre pour respecter l'enveloppe financière. Mais le gouvernement a déjà annoncé pour 2008, dans la loi de financement de la Sécu, l'instauration d'un forfait supplémentaire à charge des assurés sociaux sur leur remboursement Sécurité Sociale. Il a annoncé des nouveaux forfaits sur les consultations et visites, sur la pharmacie, sur les examens de biologie et sur les hospitalisations, etc. pouvant atteindre 10 euros par an et par famille d'acte, soit de 10 à 40 euros par individu, montants qui, nous n'en doutons pas, seront amenés à augmenter (rappelons nous le forfait hospitalier qui était à sa création en 1983 de 20 francs, soit près de 3 euros et qui est de 16 euros aujourd'hui) !

Pour justifier ces nouvelles franchises, le gouvernement met en avant le prétendu trou de la Sécu, alors que dans le même temps il annonce une loi exonérant de cotisations sociales les heures supplémentaires ! Sur le procédé, il n'y a pas de rupture avec ce que faisaient les gouvernements précédents : de la main droite l'argent de nos cotisations est détourné dans la poche des patrons (on en est à près de 24 milliards d'euros d'exonérations en 2006), de la main gauche on prend prétexte du trou artificiellement créé pour faire supporter aux familles le poids des dépenses pour se soigner.

Aussi n'y a-t-il pas un moment à perdre pour dénoncer cette mesure profondément injuste qui s'inscrit dans la remise en cause des principes de l'Assurance Maladie. La mobilisation d'ici le vote du PLFSS 2007 des assurés sociaux, dont les mutualistes, nous semble indispensable pour faire barrage à ces mesures.

Lors de vos débats, vous avez bien évidemment débattus de la question de la participation de l'Etat employeur au financement de la protection sociale complémentaire. Quelques mots sur le projet de décret : lors de la présentation par le ministère de la Fonction Publique du projet de décret, le 17 novembre 2006, l'UGFF CGT avait claqué la porte à la lecture de l'article 3 du projet de décret qui met en concurrence les mutuelles de fonctionnaires avec les assurances privées. Pour la CGT, il est inacceptable que soit remis en cause le caractère mutualiste de la couverture complémentaire dont se sont dotés historiquement la très grande majorité des agents, inacceptable d'ouvrir la porte aux assurances privées, au nom de la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée » du traité de Maastricht.

Notre fédération reste fermement attachée au caractère professionnel de votre mutuelle, car la MGET n'est pas une mutuelle comme les autres. Nous savons que les fonctionnaires bénéficient d'un régime particulier d'assurance maladie, en raison du statut général des fonctionnaires qui prévoit l'intervention financière de l'Etat employeur en cas de maladie. Ce régime particulier est inscrit dans le statut général des fonctionnaires dans son article 20. Or le principe de la gestion du régime d'assurance maladie des fonctionnaires par leurs mutuelles est attaqué de toutes parts, notamment à plusieurs reprises par la Cour des Comptes. Pour notre fédération, nous nous opposons avec force contre toute tentative de remise en cause de ce régime, et contre toutes les vellétés d'en finir avec sa gestion par les mutuelles de fonctionnaires d'Etat, dont la MGET.

C'est, entre autre, pour cette raison que nous n'acceptons pas que l'on banalise la MGET en la mettant en concurrence avec des assurances privées, voire d'autres mutuelles, car cela signifierait un coup très dur porté au statut des fonctionnaires, avec des conséquences très graves pour les agents, actifs et retraités.

Vous avez décidé d'engager une grande campagne de pétitions adressées à notre ministre pour le rétablissement des aides de l'Etat employeur à la MGET, et nous y avons associé nos militants en invitant nos adhérents à prendre toute leur place dans cette action, en signant et en faisant signer votre pétition. Dans un avenir proche, les organisations syndicales auront à intervenir également pour que la mise en œuvre du décret dans notre ministère ne se traduise pas par la mise en concurrence de la MGET.

L'aide de notre ministère à la MGET ne doit pas être non plus banalisée, elle est le fruit d'une action permanente depuis sa création en 1946 tant des mutualistes que des organisations syndicales. Si cette aide a été largement supérieure à la moyenne de l'ensemble de la Fonction Publique, ceci n'est pas du au hasard, mais c'est bien le résultat d'une intervention continue de nos organisations. Interventions qui s'appuyaient sur le bas niveau des traitements et les conditions de travail à l'Equipement avec de nombreux accidents de service aux conséquences financières lourdes pour la MGET et pour les agents. Or ni les recommandations de l'Union Européenne, ni l'abrogation de l'arrêté Chazelles n'ont modifié cette situation, et donc nos revendications sur le niveau de l'aide de l'Etat employeur n'ont pas varié, loin s'en faut.

Nous pensons à ce propos qu'il est urgent que nos organisations, fédération et mutuelle, se rencontrent sans tarder, afin de bâtir ensemble l'offensive que nous devons mener pour le référencement de la MGET dans notre ministère, à l'exclusion des assurances privées, rappelons-le. Sans tarder, je vous propose que nous prenions rendez-vous tout à l'heure pour une première rencontre entre nos organisations.

Beaucoup d'autres points auraient mérité d'être abordés, mais je souhaitais aller à l'essentiel. Aussi, pour conclure, il me reste à renouveler nos remerciements pour votre invitation à votre Assemblée Générale et à pouvoir y prononcer cette intervention. Je terminerai en vous adressant le salut fraternel de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT et de ses syndicats. Merci de votre attention.



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

Développement durable, organisation des Transports : C'est aux actes que nous jugerons

La formation du nouveau gouvernement donne lieu à la création d'un Ministère « de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durable » qui comprend les transports.

Considérant que les transports et leurs infrastructures constituent des éléments essentiels de cohésion sociale et territoriale ; que ce secteur est le plus émissif en gaz à effet de serre (28%) et le 2^{ième} consommateur d'énergie (32%) dont 67% d'origine fossile ;

L'Union Interfédérale des Transports CGT prend acte de cette décision dont le périmètre de compétences peut ouvrir la perspective d'une approche cohérente et efficace du défi énergétique et de l'enjeu environnemental que nous avons à affronter.

S'agit-il d'une réelle ambition ? Il nous est permis d'en douter en l'absence de la moindre référence à la politique industrielle dans l'ensemble de l'organigramme ministériel et à l'observation d'orientations où les logistiques financières dominant la réponse aux besoins sociaux et le développement de l'emploi.

Pour l'heure, il y a fort à parier que l'opération relève d'un affichage qui prolonge une manipulation politicienne fusse-t-elle qualifiée de « pacte écologique » plus médiatisé qu'authentique.

Le développement durable n'est pas conciliable avec une organisation des transports libéralisée. L'ambition suppose un retour à une maîtrise publique forte, mettant la collectivité en situation d'édicter des règles et de garantir leur mise en œuvre en faveur de l'utilisation des modes les moins nuisants.

Il y a incompatibilité avec le dogme de la concurrence, des privatisations et de l'opposition entre modes de transports sur fond de dumping social, tarifaire et fiscal dont les populations et les salariés du secteur sont les premières victimes.

La CGT est disponible pour œuvrer à la mise en œuvre d'une politique multimodale conforme aux exigences de développement durable et qui fasse rémunérer le transport à son juste coût par ceux qui, à ce jour, en font une variable d'ajustement au bénéfice de profits engrangés : les chargeurs, les industriels, les logisticiens, la grande distribution...
chiche !

La pertinence du périmètre du Ministère doit son existence à une montée de la sensibilisation de l'opinion publique sur ces questions. Cette dernière ne saurait être galvaudée.

Ce nouveau périmètre peut être de nature à offrir un point d'appui supplémentaire aux mobilisations pour prendre à son propre jeu le Gouvernement, l'obliger à renverser la logique financière et enfin à prendre en compte les coûts externes générés par les transports. Ils s'élèvent à 80 milliards d'euros par an pour le pays. Voilà des dépenses publiques considérables qu'il est louable de réduire et de transformer en ressources de financement des infrastructures sous maîtrise publique et d'un Service Public performant.

L'intérêt général du développement durable, l'aspiration de l'opinion publique ne sauraient être pervertis par de simples redécoupages

administratifs au seul but de réduire l'appareil d'Etat secteur Public indispensable. Or, en l'état, la seule assurance que donne l'annonce de ce Ministère est bien celle-ci, avec des conséquences lourdes envisageables pour les usagers, les personnels des services concernés, et la poursuite d'un désengagement sur le dos des collectivités locales non sans incidences sur les citoyens et la fiscalité individuelle.

Reste que tous ceux qui aspirent à des orientations authentiques en matière de développement durable ont tout loisir d'investir la conférence annoncée sur le sujet par le nouveau Ministre et de peser sur les choix.

L'Union Interfédérale des Transports CGT ne manquera pas de s'y employer, tout en persistant à faire valoir la nécessité d'un véritable débat public sur ces questions.

Montreuil le 30 Mai 2007

Intervention de Jean Marie RECH pour la Fédération

Au 16^{ème} Congrès Extraordinaire du S.N. P.T.A.S.

Cher(e)s camarade(s),

Je tiens tout d'abord à vous présenter le salut fraternel de la Fédération Nationale C.G.T. de l'Équipement et de l'Environnement.

Je tiens à vous dire que je suis satisfait de notre travail avec le S.N. P.T.A.S. avec qui je pense entretenir de bonnes relations de travail pour le bien de l'ensemble des personnels.

Bien sûr, il reste des progrès à faire, mais le travail ensemble a commencé, il est à continuer, à amplifier, et nous devons mettre tout en œuvre pour gagner les échéances qui se trouvent devant nous. Pour que la C.G.T. soit et reste la première organisation syndicale, reconnue et incontournable, surtout dans la période que nous vivons en ce moment.

Il faut surtout pouvoir s'engager plus en avant dans de véritables collaborations, d'expression, d'initiatives revendicatives, comme le 5 juin dans les D.I.R. et l'ensemble des D.D.E., les camarades transférés aux départements, les parcs, les bases aériennes, les ports maritimes, les phares et balises, en déposant les cahiers de revendications, et le 21 juin une grande journée d'action, avec grèves dans tous les services. Il ne nous faut pas oublier en ces moments la syndicalisation, cela fait partie entière de l'action.

Pour réussir cela suppose une volonté d'avancer et de gagner ensemble nos revendications pour que nous gardions ce grand service public, lutter pied à pied pour défendre le potentiel que constitue encore aujourd'hui ce qu'on appelle le réseau Équipement, dans une nouvelle articulation avec les services des collectivités territoriales, et bien sûr la C.G.T. des services publics, nous devons avancer comme nous le faisons dans nos rencontres entre les deux fédérations.

Bien évidemment, actions et interventions autour du devenir des personnels est une exigence de garanties collectives non seulement pour ceux transférés comme pour tous ceux touchés de plein fouet par les réorganisations des services de notre ministère lui-même.

C'est vrai de la prime de mobilité, dont on est loin à ce jour de l'engagement du Ministre à ce que, je cite ses propos : « aucun agent n'y soit de sa poche ». Je pense que c'est un mensonge de plus : malgré les pétitions lancées par votre syndicat national P.T.A.S. et la fédération avec ses composantes, cela n'a pas suffi à inverser la tendance. Il nous faut mener la bataille, il nous faut appeler à l'initiative et intervenir à tous les niveaux.

La mise en place des D.I.R. et leur devenir : partie intégrante du service public de l'Équipement ou promise à la concession et à la privatisation ? Cela souligne l'enjeu des batailles menées actuellement sur les moyens, pour que ces services fonctionnent normalement dans les D.I.R., comme dans la Loire Atlantique du 16 au 20 avril, une grève dure avec paiement des heures de nuit, ainsi dans la D.I.R. Ile de France sur des moyens pour un bon service public, dans la semaine du 23 au 27 avril. Il en va de même pour la D.I.R. Nord dans la semaine du 2 – 3 et 4 mai, tous avec occupation des centres autoroutiers, et pour le moins des grèves très suivies dans ces centres à hauteur de 95 % à 100 % de grévistes. Il y a la nécessité de renforcer un travail en commun dans chacune des D.I.R. et développer un front commun au sein des Unions fédérales.

« La C.G.T. une force pour tous les âges ». Quelles places peuvent prendre les retraités aujourd'hui dans la démarche syndicale ? Je crois que nous pouvons progresser. Cependant, avec les retraités, comme avec les actifs, nous sommes loin du compte.

Il y a encore à convaincre dans nos propres rangs que parmi les forces à réunir pour peser sur les décisions, les retraités constituent une force sociale indispensable au combat.

Je constate que ce n'est pas encore tout à fait le cas. Ne serait-ce que lorsque l'on évalue notre capacité à conserver les camarades syndiqués en activité et éparpillés au moment de leur départ en retraite.

Nous n'avons pas une démarche naturelle visant à nous organiser pour éviter que l'arrêt de l'activité professionnelle ne soit pas synonyme de rupture syndicale. Nous devons prendre en compte la force sociale que les retraités représentent. Les problèmes risquent de surgir lorsqu'il faudra débattre de l'avenir de la protection sociale ou des règles applicables en matière d'acquisition des droits à la retraite.

C'est une des raisons, ce n'est pas la seule, qui fait que le taux de syndicalisation des retraités à la C.G.T. est un enjeu politique comme l'est le taux de syndicalisation globale. Un des moyens, c'est déjà de faire en sorte de ne perdre aucun de nos camarades en activité au moment du départ en retraite. Sans oublier les agents qui seraient en droit de vouloir partir notamment parce qu'ils ont exercé un travail dangereux ou pénible, voir inhaler des produits toxiques et nocifs pour la santé, et mériteraient un départ avancé pour pouvoir profiter de leur retraite au même titre, et la même durée que les autres agents.

Quelques chiffres sur le SMIC :

Nombre de personnes concernées par le SMIC, on nous fait une proposition en SMIC mensuel, mais l'augmentation est réalisée sur le SMIC horaire, or beaucoup de gens travaillent à temps partiel et c'est le cas de beaucoup de salariés qui touchent moins que le SMIC mensuel plein temps.

3,3 millions de gens ont été concernés par l'augmentation du SMIC horaire de 2004 (source du ministère du travail), dont environ 450 000 dans la Fonction Publique.

L'augmentation du SMIC mensuel « rattrape » un certain nombre de salaires « bas » proche du SMIC voire en dessous pour la catégorie C qui devront être augmentés pour se trouver au moins au niveau du SMIC. D'après les données de l'I.N.S.E.E., cela pourrait toucher 10 à 15 % des salariés (entreprises + les 3 fonctions publiques). Et puis il y a tous les autres agents et salariés. Se sont les plus qualifiés, qu'ils soient : ingénieurs, techniciens, employés administratifs, mais aussi les cadres ou encore les C.E.T.E., les Chercheurs, les O.P.A., les Contrôleurs, etc...

Il nous faut mener des actions fortes et majoritaires pour que nos salaires soient réellement remontés et ce n'est pas à dissocier de nos retraites.

De nombreuses luttes se développent dans cette période. C'est une bonne nouvelle. Elles concernent les statuts, le refus du dumping social, les salaires, l'emploi, les missions des services publics.

Il y a vraiment un problème de dialogue social dans ce pays ! Et en même temps il y a la volonté de la part de certains responsables politiques, publics, et patronaux de discréditer toute action syndicale, et particulièrement celle initiée par la C.G.T. Tout cela est assez symptomatique de ce qui se passe dans nombre de ministères et d'entreprises.

Le problème n'est pas pour les agents et salariés de « travailler plus pour gagner plus », mais plutôt tout de suite de gagner plus avec le travail qu'ils ont, et d'accéder pour beaucoup à des contrats à durée indéterminée à temps plein qui leur permettent de vivre dignement.

L'insécurité sociale mine la société. Dans cette situation là, la question est : « est-ce qu'on se replie sur soi ou bien est-ce qu'on construit des solidarités nouvelles, et est-ce qu'on est capable de les construire rapidement et efficacement ? ». C'est un défi posé à la société française. C'est le défi posé à notre syndicalisme. C'est au cœur de ce qui va se discuter pour les conférences sur les U.L.

C'est au cœur des questions posées à l'U.G.I.C.T. qui vient de tenir son Congrès à Marseille. En bref, que voulons-nous construire ensemble avec notre C.G.T. ? Les revendications sociales sont aujourd'hui au cœur des débats et en même temps, souvent, ce sont précisément les analyses que nous portons qui sont au cœur de ces débats. C'est en quelque sorte la reconnaissance de leur pertinence.

Voyons par exemple les aides publiques aux entreprises. Un rapport du centre des jeunes dirigeants est paru sur ces questions il y a quelques mois. C'est une organisation patronale, même si ce n'est pas le Medef, et pourtant elle juge inadapté le dispositif des aides en faveur du développement durable et des petites et moyennes entreprises. Elle constate que « personne n'est capable de dire précisément comment les 65 milliards d'euros d'aides publiques par an se répartissent et encore moins d'en évaluer l'efficacité économique », ce qui n'est pas rien. Bien sûr nous ne sommes pas d'accord sur toutes ces conclusions, mais le constat est intéressant et se rapproche de ce que nous affirmons depuis bien longtemps, à quoi servent les aides publiques !

C'est la fête sur les marchés boursiers. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les actionnaires des sociétés qui composent le CAC 40 à la Bourse de Paris ont vu leur patrimoine grossir de 131 milliards d'euros en raison de la hausse des cours des actions incluses dans cet indice. Près de deux fois plus en 15 semaines que la progression du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de la France au cours de l'ensemble de l'année 2006 (+ 72 milliards d'euros), soit près de 9 milliards d'euros par semaine (deux fois le coût du R.M.I.).

La France est riche, mais se sont les actionnaires qui en profitent, pas les travailleurs, qui produisent la richesse !

Il nous faut, nous mettre en marche pour organiser partout l'action rien que l'action pour réussir.

Avec comme revendication principale l'augmentation de nos salaires et surtout de nos pensions. « Comment comprendre que certains hommes politiques touchent 20.000 euros de pension par mois, et qu'ils votent et proposent des minima à 850 euros par mois pour vivre dignement ».

Je vous souhaite une bonne continuité pour votre Congrès !

Vive le S.N. P.T.A.S. !

Vive la Fédération !

Vive la C.G.T. !

Et Vive la lutte !

CGT EQUIPEMENT ISERE
SECTION PTAS

Grenoble, le 11 juin 2007

**En Isère, le Tribunal Administratif condamne
la DDE à rembourser des grévistes**

Rappel des faits : Dès la fin de la grève de mai-juin 2003 contre la réforme des retraites de FILLON, le Ministère de l'Equipelement avait donné pour consigne aux DDE, d'appliquer «l'arrêt Omont » pour la retenue des jours de grève. Cet arrêt du Conseil d'Etat autorise à prélever, sur le salaire, un week-end lorsqu'il est compris entre deux jours de grève. Mais, dans un esprit revanchard, le Ministère relayé avec zèle par le DDE de l'époque M. Hucher, a appliqué cet arrêt de **manière abusive** en prélevant tous les jours non-travaillés comme les temps partiels, les congés, les récupérations et les week-ends (dont celui de la Pentecôte).

L'Administration a considéré que les agents étaient en grève illimitée, alors que la plupart des grévistes répondait à des appels syndicaux sous forme de temps forts, bien souvent les mardis et les jeudis. Cette application a entraîné des aberrations. Par exemple, pour quatre jours de grève (2 mardis et 2 jeudis) faits et prélevés chez un agent à temps complet, la direction enlevait pour les mêmes dates, dix jours sur le salaire d'un gréviste à temps partiel (70 %), car il ne travaillait pas entre les jours de grève !!

Par ailleurs, le Ministère de l'Equipelement retirait depuis 1999, les jours de grève des agents à temps partiel sur le montant théorique d'un salaire à temps plein ! **Encore un calcul excessif et illégal.**

Onze agents, aidés par la CGT, bien décidés à ne pas se laisser faire et à se battre, ont déposé un recours devant le TA en décembre 2003.

Plus de trois ans après, début juin 2007, le TA, par courrier nominatif rend enfin son jugement :

. l'Etat est condamné à verser le traitement pour les jours impunément prélevés ;

. l'Etat est condamné à verser la différence entre le 1/30^{ème} d'un traitement à temps plein et le 1/30^{ème} d'un traitement à temps partiel pour les grèves effectuées entre le 01/01/1999 et le mois de mai 2003 ;

. l'Etat est condamné à verser des intérêts moratoires afférents aux sommes dues.

Les remboursements représentent jusqu'à 500 euros, sans compter les intérêts moratoires, ce qui n'est pas négligeable par rapport à nos bas salaires. A noter que le recours s'est fait sans l'aide d'un avocat (trop cher).

**Voilà une belle victoire collective pour nous tous !
Vive la grève !**